

Communiqué de presse • 6 mars 2025 • 1/2

## Balaruc-les-Bains, première station thermale à ouvrir une Maison Sport-Santé

**Premier établissement thermal de France, les Thermes de Balaruc-les-Bains sont aussi précurseurs en accueillant une Maison Sport-Santé et en repensant le modèle économique de ce dispositif. Son intégration à une activité existante et rentable doit lui donner les moyens de son ambition de santé publique.**

Avec l'ouverture d'une Maison Sport-Santé en leur sein en mars 2025, les Thermes de Balaruc-les-Bains confirment leur rôle clé dans la santé publique et la prévention. Déjà salué pour son approche holistique alliant médecine thermale et thérapies complémentaires pour agir contre les douleurs chroniques, l'établissement se dote en effet d'un espace innovant destiné à sensibiliser, évaluer, orienter et accompagner les patients vers une pratique physique adaptée durable et sécurisée<sup>(1)</sup>.

### Un modèle inspirant de Maison Sport-Santé

L'intégration d'une Maison Sport-Santé par les Thermes de Balaruc-les-Bains s'inscrit dans une logique de continuité pour les patients. Car l'établissement est engagé de longue date dans une démarche éducative et préventive, et les cures thermales offrent un cadre social essentiel aux patients souvent isolés du fait de leurs douleurs chroniques. La Maison Sport-Santé va donc permettre de renforcer et de structurer leur suivi, notamment par la prescription de programmes d'activité physique adaptée (APA) personnalisés, destinés à améliorer la santé dans un climat bienveillant.

« Nous avons accueilli 50 265 curistes en 2024, originaires de tout le territoire » précise Paul-François Houvion, directeur général de Balaruc-les-Bains Eau Thermale. « Grâce à une prise en charge complète intégrant soins thermaux, réhabilitation physique, accompagnement médical et éducation thérapeutique, nous proposons un modèle efficace, durable et duplicable. Il peut servir d'exemple à d'autres stations thermales afin d'étoffer le réseau des Maisons Sport-Santé en France. » L'équipe a aussi pour ambition, en sensibilisant et en informant les curistes venus des autres régions, de les inciter à fréquenter la Maison Sport-Santé la plus proche de chez eux à leur retour de cure.

### Maisons Sport-Santé : concilier équilibre financier et service public

Le modèle économique de la Maison Sport-Santé des Thermes de Balaruc-les-Bains rompt avec la gestion associative et la dépendance aux subventions qui sont le lot de nombreuses MSS en France, rarement rentables. Il s'intègre à une activité déjà bien établie, bénéficiant d'un flux régulier de patients. « Notre modèle s'appuie sur une rentabilité maîtrisée, tout en étant porté par une ambition de santé publique plutôt que par une logique de profit » explique Paul-François Houvion. « L'objectif principal est d'assurer l'équilibre financier du dispositif, en garantissant au plus grand nombre un accès durable à ce service essentiel ».

<sup>(1)</sup> L'activité physique est reconnue depuis 2011 comme une thérapie non médicamenteuse par la Haute Autorité de Santé. Ses bienfaits sont nombreux pour les pathologies chroniques, le système cardiovasculaire et respiratoire, les articulations, la gestion du stress et du sommeil. Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et le ministère des Solidarités et de la Santé ont créé le programme des Maisons Sport-Santé en 2019 pour accompagner et conseiller les personnes de tous âges souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé ou de bien-être. On dénombre plus de 500 MSS en France.

## **Communiqué de presse • 6 mars 2025 • 2/2**

L'investissement initial de la Société Publique Locale Thermes de Balaruc-les-Bains est de 500 K€ pour les aménagements, l'acquisition de matériel et les frais de fonctionnement. Près de 10 professionnels spécialisés sont mobilisés en continu ou ponctuellement pour animer les programmes d'activités : renforcement musculaire, activités cardio modérées, gymnastique douce, prévention des chutes, etc. Enfin les tarifs sont étudiés pour convenir au plus grand nombre. Les mutuelles peuvent prendre en charge certaines activités et l'essor de la prescription médicale écrite d'APA (ou « sport sur ordonnance ») devrait renforcer l'accessibilité du dispositif.

### **Vers une prise en charge par l'Assurance Maladie de l'activité physique adaptée à but thérapeutique**

Fin janvier, le Conseil Stratégique et le Comité Technique de l'Innovation en Santé ont émis un avis favorable sur l'expérimentation « As du Cœur » portée par Azur Sport Santé et pilotée par le Dr Alain Fuch. Elle portait sur la prise en charge de l'activité physique adaptée par l'Assurance Maladie pour des patients ayant terminé leur réadaptation après un incident cardiaque. Ce programme, qui a impliqué 466 patients, a permis de démontrer une baisse de leurs dépenses de santé, une économie de 1,5 M€ pour l'Assurance Maladie et la pratique régulière d'une activité physique par la suite pour 83 % des patients.

Le rapport d'évaluation du programme « As du Cœur » stipule qu'il « peut constituer une opportunité pour l'intégration de l'APA dans le droit commun, par le cadre structurant qu'il propose » tout en conditionnant sa mise en œuvre à une nouvelle réflexion. Selon Paul-François Houvion, « la prise en charge des programmes d'APA thérapeutiques par l'Assurance Maladie constitue un enjeu capital pour la santé des patients ; elle conditionne l'avenir des Maisons Sport-Santé qui les accueillent et les accompagnent. »

---

### **À propos des Thermes de Balaruc-les-Bains**

Depuis 2012, les Thermes de Balaruc-les-Bains, anciennement en régie communale à autonomie financière, sont gérés par la Société Publique Locale d'Exploitation des Thermes de Balaruc-les-Bains (SPLETH). Cette société anonyme à capitaux publics compte trois actionnaires : la Ville de Balaruc-les-Bains (85 %), Sète Agglopol Méditerranée (14 %) et le Conseil Départemental de l'Hérault (1 %). Elle est la première SPL créée en France pour gérer une activité thermale.

L'établissement actuel de 16000 m<sup>2</sup> a été inauguré en février 2015. Il est reconnu comme centre de référence pour agir contre les douleurs chroniques (rhumatologie, phlébologie, parcours de soin post cancer ou post syndromes infectieux).

- CA 2024 : 39,4 M€ (+8 % / 2023).
- 400 collaborateurs.
- 50 265 curistes en 2024 (+6,2 %).

Impact sur l'économie locale :

- 2000 emplois induits (estimation) sur le bassin de l'agglomération.
- Curistes et accompagnants séjournant représentent 54 % de l'occupation des logements de Balaruc-les-Bains.